

Plan de relance pour l'aéronautique en France suite à la crise de la Covid 19 : bilan des aides mises en place par l'Etat et les régions

Yann BARBAUX

Vice-président senior Airbus SAS, ancien *président exécutif Aerospace Valley*, correspondant de l'AAE

En mars 2020, la crise sanitaire liée à la COVID 19 a plongé le transport aérien, et dans la foulée tout le secteur de l'aéronautique civile, dans une crise économique profonde, à l'ampleur et la durée jamais rencontrées auparavant, et d'autant plus dure dans son impact qu'elle intervenait dans une période de forte augmentation des cadences qui avait conduit l'ensemble des acteurs à investir massivement. Au plus fort de cette crise **le trafic aérien mondial avait chuté de 90%**, et ce pendant plusieurs mois

Si AIRBUS avait livré environ 300 avions sur le 1^{er} trimestre 2020, toutes les livraisons s'arrêtent à partir de mi-mars ; les commandes sont alors mises en suspens et pour certaines annulées. Cette situation met immédiatement dans le rouge les **trésoreries** de l'ensemble des acteurs

En réaction, et pour préserver ses capacités et sa supply chain, AIRBUS recale dès avril 2020 son rythme de production en le **réduisant en moyenne de 40%** et focalise tous ses efforts à aider ses clients à prendre possession des avions commandés.

Prenant immédiatement la mesure de l'impact de la crise sur notre filière et des risques sur l'emploi et le maintien des compétences, l'Etat Français dès **mars 2020** met en place un **fonds de solidarité** : un ensemble de premières mesures permettant aux entreprises de préserver leur trésorerie et de conserver leurs compétences:

- Prêts Garantis par l'Etat (PGE),
- Activité Partielle de Longue Durée (APLD)
- Décalage de charges
- Incitation à décaler le paiement des loyers

Puis en **juin 2020** le gouvernement annonce un **Plan de Soutien à l'Aéronautique de 8,1 Md€**, en plus des 7 Md€ pour les compagnies aériennes, avec 3 volets :

- **Répondre à l'urgence** en soutenant les entreprises en difficulté et protéger les salariés
- **Investir dans les PME et ETI** pour accompagner la transformation de la filière
- **Investir pour concevoir et produire** en France les appareils de demain

Enfin, annoncé en **juillet 2020** et mis en place en septembre, le **Plan de Relance** de 100 Md€ concerne l'ensemble des secteurs industriels, mais contient lui aussi des mesures qui vont bénéficier spécifiquement à notre filière.

Avertissement : Ce texte reflète uniquement l'opinion de son auteur et n'engage en aucune manière la parole officielle de l'Académie de l'air et de l'espace.

Dispositif	Principales caractéristiques
Soutien à l'investissement et à la modernisation	Projets de modernisation, diversification, transformation numérique et écologique de l'outil de production. Objectif de renforcer la compétitivité et la performance des entreprises de la filière.
DGAC CORAC	Soutien à la recherche aéronautique civile, à hauteur de 1,5 Md€ sur 2020-2022, pour des projets en phase avec la feuille de route CORAC. Le soutien est ainsi passé d'un montant d'un montant annuel de 135 M€ avant la crise à 300 M€ en 2020, puis 600 M€ en 2021 et en 2022.
Activité partielle de longue durée (APLD)	Dispositif qui offre la possibilité à une entreprise - confrontée à une réduction durable de son activité - de diminuer l'horaire de travail de ses salariés, et de recevoir pour les heures non travaillées une allocation.
Prêt garanti par l'Etat (PGE)	Le PGE est un prêt qu'octroie à une entreprise ou un professionnel sa banque habituelle, en dépit de la forte incertitude économique actuelle, grâce à la garantie qu'apporte l'Etat sur une partie très significative du prêt. Le PGE est un prêt d'une banque à une entreprise : ce n'est pas un prêt de l'Etat.
Soutien à l'export	Assurance prospection, Assurance-crédit export, Garantie des cautions et préfinancements,...
Commande publique	Commandes anticipées d'aéronefs pour la défense et la sécurité civile à hauteur de 832 M€
Fonds de restructuration	Doté d'1 Md€ et opéré par ACE Management

Tableau 1 – Principaux dispositifs mis en place au niveau national pour l'aéronautique

1. Détail des mesures mises en place au niveau national

a. Mesures de soutien à la demande avec le renouvellement d'une flotte plus écologique

- **Mesure 1 : accroître le soutien de Bpifrance assurance export pour les exportations du secteur**, l'assurance-crédit publique jouant le rôle d'amortisseur de crise.
- **Mesure 2 : mise en place d'un moratoire sur les remboursements en principal des crédits à l'exportation** octroyés aux compagnies aériennes pendant 12 mois à partir de fin mars 2020. En contrepartie de l'obtention du moratoire, les compagnies bénéficiaires s'engagent, jusqu'au complet remboursement de la partie reportée du crédit, à ne pas verser de dividendes ou d'autres montants à leurs actionnaires.
- **Mesure 3 : un assouplissement temporaire des modalités de remboursement des achats de nouveaux aéronefs**, proposé par les États membres de l'Union européenne à leurs partenaires de l'accord aéronautique de l'arrangement OCDE.
- **Commande militaire, de sécurité civile et de gendarmerie**; commandes anticipées d'avions, d'hélicoptères et de drones militaires, apportant ainsi un soutien concret et immédiat à la préservation de l'emploi en particulier dans les PME et les ETI, pour un montant total de 832 millions d'euros.

b. Le soutien à l'offre en consolidant la filière et renforçant ses investissements pour améliorer sa compétitivité

La France doit préserver et développer sa part dans le développement et la fabrication des prochaines générations d'appareils. Des moyens financiers très importants seront ainsi concentrés sur la R&D pour les futurs avions décarbonés ainsi que sur la

Avertissement : Ce texte reflète uniquement l'opinion de son auteur et n'engage en aucune manière la parole officielle de l'Académie de l'air et de l'espace.

modernisation des chaînes de production, l'industrie 4.0, la robotisation, la numérisation ou l'innovation écologique.

- **1er volet : création d'un fonds d'investissement aéronautique d'1 Md€**, outil de soutien en fonds propres pour préserver les savoir-faire critiques et améliorer la compétitivité des PME et ETI. La première levée de fonds de 630 millions d'euros, dont 200 M€ apportés par l'Etat, a été mise en place dès le mois de juillet 2020.
- **2nd volet : création d'un fonds d'accompagnement public à la diversification, à la modernisation et à la transformation environnementale** des procédés de la production de la filière. Montant du financement de l'État : 300 millions d'euros sur trois ans.
- **3e volet : intensification du soutien aux efforts de R&D** pour faire de la France l'un des pays les plus avancés dans les technologies de l'**avion « vert »**. La feuille de route que l'État se fixe avec les industriels français, dans une démarche partenariale, est structurée autour d'une vingtaine de grandes thématiques, qui couvrent l'intégralité des grands domaines d'excellence de la filière nationale

c. Mesures de soutien à l'industrie non spécifiques à la filière aéronautique

Dispositif	Principales caractéristiques
Guichet ASP (Agence de service et de paiement) sur la décarbonation	Guichet de soutien à l'investissement pour les projets d'amélioration de l'efficacité énergétique dont l'objectif est de permettre à des entreprises industrielles de toutes tailles d'obtenir simplement des subventions pour leurs projets d'efficacité énergétique d'une valeur de moins de 3 millions d'euros. Appel ouvert jusqu'au 31 décembre 2022,
Appel à Projets Décarbonation de l'ADEME	Appel à projets pour l'efficacité énergétique et l'évolution des procédés au service de la décarbonation de l'industrie En 2020 ont été lancés deux dispositifs opérés par l'ADEME au service de l'efficacité énergétique et de la décarbonation des procédés : un appel à projets opéré par l'ADEME (IndusEE), qui visait à soutenir l'investissement dans des projets d'envergure améliorant l'efficacité énergétique d'une activité industrielle, et un appel à manifestation d'intérêt opéré par l'ADEME (IndusDECAR), qui visait à identifier des projets de transformation des procédés (hors efficacité énergétique) au service de la décarbonation de l'industrie. Suite au succès de ces deux dispositifs, un appel à projets unique (DECARB IND) a été reconduit en 2021 avec un périmètre élargi.
Guichet ASP sur l'industrie 4.0	Guichet d' aide à la Digitalisation et la Robotisation de l'industrie ou l'investissement de transformation vers l'industrie du futur doté de 875M€ répartis entre 2020 (700M€) et 2021(175M€)

Tableau 2 – Principaux dispositifs mis en place au niveau national non spécifique à l'aéronautique

2. Mesures mises en place en régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine

Les régions ont complété le panorama d'aides par leurs propres mesures de relance présentées dans le tableau 3.

Région	Dispositif	Principales caractéristiques
Occitanie	Pass Occitanie	Soutien à une expertise externe afin d'identifier les leviers d'action et orienter vers les dispositifs dédiés à la diversification, consolidation ou industrie du futur.

Avertissement : Ce texte reflète uniquement l'opinion de son auteur et n'engage en aucune manière la parole officielle de l'Académie de l'air et de l'espace.

	Diversification	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour définir les capacités de redéploiement de l'entreprise et parcours d'accompagnement sur l'identification de marchés, structuration commerciale et adaptation de l'outil industriel.
	Industrie du futur	Accompagnement de la transformation des modes de production des entreprises afin de faciliter leur transformation technologique et numérique.
	Innovation Avion vert	Appel à manifestation d'intérêt pour des démonstrateurs d'avions verts dans l'aviation légère.
	Fonds d'investissement	Investissement en fonds propres pour le développement et la consolidation des PME et ETI.
Nouvelle Aquitaine	Rebond PME	Soutien à une expertise externe pour favoriser le rebond des PME régionales face à la crise.
	Pack Reconquête avec les CCI	Programme régional qui a pour ambition d'accompagner plus de 400 sociétés industrielles de la région Nouvelle-Aquitaine, sur une période de 12 mois (recherche d'opportunités business, leviers de compétitivité, identification de financements...).
	Programme Usine du Futur	Programme d'accompagnement par une expertise externe de 250 entreprises sur 2020-2022, afin de faciliter leur transformation technologique et numérique vers l'usine du futur.
	Stratégie régionale démonstrateurs	Appel à Manifestation d'Intérêt pour soutenir des démonstrateurs collaboratifs.
	Fonds de capital investissement	Apport en fonds propres ou quasi-fonds propres afin d'accélérer le rebond, le développement et la diversification des entreprises.

Tableau 3 – Principaux dispositifs mis en place au niveau régional à destination des entreprises

3. Actions du Pôle Aerospace Valley

En plus de l'activité de remontée vers les services de l'Etat et des Régions des difficultés rencontrées par les entreprises de la chaîne d'approvisionnement, y compris dans la mise en œuvre des mesures mises en place, et des recommandations pour les aider, le Pôle a supporté dans chacune des 2 régions le développement de **Plateformes d'Accélération de l'Industrie du Futur**, cofinancées par l'Etat et les régions, pour aider les chefs d'entreprises petites et moyennes à optimiser le choix de solutions pour la modernisation de leur société, tout en étant compatibles avec les démarches des grands donneurs d'ordre, comme DDMS pour Airbus.

Par ailleurs, pour compléter le programme mis en place par la DGAC au niveau national au travers du CORAC le Pôle a lancé avec le soutien des 2 Régions l'initiative **MAELE**, pour **Mobilité AErienne Légère Ecoresponsable**, dont l'objectif est de rassembler entreprises, écoles et universités, laboratoires de recherche... autour de **solutions vertes pour les petits aéronefs**. Daher, Elixir, Aura Aero, Voltaero, Ascendance Flight technologies et les dronistes comme Delair font partie des acteurs déjà bien engagés. L'aviation générale représente en effet près de 450 000 avions dans le monde, avec un âge moyen des aéronefs de plus de 45 ans. Ce sont plus de 1500 avions légers qui sont livrés chaque année, pour un montant d'environ 1 Milliard de Dollars. C'est un marché qui reste assez morcelé et des opportunités importantes existent pour une entreprise qui viendrait avec un appareil radicalement nouveau, complètement décarboné, et avec un prix de possession notablement plus faible du fait de son nouveau mode d'énergie.

L'objectif de l'initiative MAELE est double:

- permettre aux acteurs de la chaîne d'approvisionnement de se positionner sur ces nouvelles technologies avec un horizon de marché plus rapproché
- faire monter l'ensemble de l'écosystème en compétences pour être prêt au moment du lancement des programmes d'avions commerciaux ou d'affaires

4. Bilan partiel à fin 2021

Au total, sur les 8,1 milliards d'euros affichés en juin 2020 dans le cadre du « **Plan Aéronautique** », environ **7,2 milliards d'euros** ont été engagés à fin 2021, dont 2 milliards d'euros d'aides directes. La Cour des Comptes, dans une enquête réalisée à la demande du Sénat, estime à un peu plus de 110 M€ le montant des interventions régionales ciblées sur le secteur aéronautique qui s'est ajouté à celui de l'État.

Par ailleurs, sur l'ensemble des mesures non spécifiques à l'aéronautique mises en place par le gouvernement dans le cadre du **Plan de Relance** les PME et ETI sont les principales bénéficiaires, qu'il s'agisse du nombre de projets (81%) ou du montant des aides (72,5%). Sur ce périmètre l'aéronautique, avec un montant de 240M€ qui représente un peu plus de 15% des aides, arrive en 3^{ème} position derrière l'automobile (19%) et la santé (17%). Ces aides sont obtenues presque exclusivement dans le cadre de la mesure concernant le **Fonds de modernisation et de diversification de la filière aéronautique** : plus de 300 projets ont été retenus représentant environ 510 M€ d'investissements industriels, soutenus pour plus de 230 M€ par l'Etat. Les PME sont les premières bénéficiaires de ce dispositif, avec 193 projets soutenus à hauteur d'un total de 150 M€, pour un investissement global de 283 M€.

En ce qui concerne la restructuration de la filière, le **fonds d'investissement aéronautique**, dont la gestion a été confiée à TIKEHAU ACE Capital, a investi 200 M€ à fin 2021. Dans ce cadre, l'évènement le plus marquant a été l'annonce en décembre 2021 du projet de reprise de WeAre par Mecachrome, pour créer le premier groupe français de fabrication de pièces aéronautiques, avec 3600 salariés pour un chiffre d'affaires de 345 M€ en 2021.

A noter que ces restructurations ne concernent pour l'instant pratiquement pas les PME, qui risquent d'être impactées par les regroupements de leurs clients ETI.

5. Conclusion

Le détail des mécanismes directs et indirects de soutien à la filière aéronautique mis en place par l'Etat et les régions, et les résultats partiels obtenus à ce jour montrent que **l'effort a été très important**, à la hauteur de l'enjeu de cette crise sans précédent, et qu'il a **bien profité aux entreprises petites et moyennes** de la chaîne d'approvisionnement.

En intégrant l'anticipation des commandes publiques et le financement par la DGAC du programme de R&T sur l'avion décarboné ce sont en effet près de 3 Md€ qui auront été apportés fin 2022 par l'Etat pour aider notre secteur, auxquels il faut ajouter le soutien d'1 Md€ aux capitaux propres pour accompagner les nécessaires restructurations.

Avec la reprise du trafic aérien, la remontée des cadences de production chez Airbus, et les nouvelles commandes, l'analyse par Bercy de l'emploi des aides et de la situation des entreprises a permis à **Bruno Lemaire** d'annoncer en juillet 2021 que la **filière aéronautique était « sortie d'affaires »**. Néanmoins, si ce plan a effectivement atténué les conséquences de la crise sanitaire, il n'a pas pu empêcher la **suppression de 8 800 emplois** (5,5 % des effectifs) dans les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine.

Avec la reprise de l'activité et les perspectives d'augmentations de cadence annoncées par Airbus, pour le segment court et moyen-courriers, on revient plus ou moins à la situation d'avant

Avertissement : Ce texte reflète uniquement l'opinion de son auteur et n'engage en aucune manière la parole officielle de l'Académie de l'air et de l'espace.

crise, avec cependant un problème d'approvisionnement et de coût de certaines matières premières et de composants. Malheureusement la guerre en Ukraine et ses conséquences ajoutent une nouvelle incertitude sur le développement de notre industrie.